

Ville de Châteauneuf-sur-Charente  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 18  
Suffrages exprimés : 23

Délibération N° 2024-72b  
Conseil Municipal du 25 Septembre 2024

**DATE DE CONVOCATION : 19 SEPTEMBRE 2024**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :** J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F. CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – C. RAFIN – J. MARTINEAU – P. MAURY – S. HIBON-MINET – M. BARO

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR :** K. GAI donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – G. MIGNON donne pouvoir à B. LAFAYE – H. ROSARIO donne pouvoir à J. MARTINEAU – E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à C. RAFIN – S. RAYNAUD donne pouvoir à T. DEGRANDE

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS :** K. GAI – G. MIGNON – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL – S. RAYNAUD – S. DELIMOGE – P. BERTON

**CONSEILLERS MUNICIPAUX NON EXCUSÉS :** S. BUTET

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** S. HIBON-MINET

#### Nouvelle composition du Comité Social Territorial

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU La délibération N° 2021-135 du 15 décembre 2021 relative à la création d'un Comité Social Territorial commun à la Commune et au Centre Communal d'Action Social/résidence Félix Gaillard ;

VU la délibération N° 2022-50 du 18 mai 2022 fixant à 4 le nombre de représentants de chaque collège (employés et employeurs) ;

VU la délibération N° 2023-13 du 22 février 2023 relative à l'installation du Comité Social Territorial ;

VU la délibération N° 2024-72a relative à l'abrogation de la délibération n°2023-13 du Conseil municipal du 22 février 2023 ;

VU l'arrêté 4-2023-002 portant constitution du CST ;

VU le règlement intérieur du CST et notamment ses articles 3 et 4 ;

VU l'arrêté 4-2024-171 portant nouvelle composition du CST ;

**CONSIDÉRANT** que les élections professionnelles ont eu lieu le 8 décembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** la démission de M William Bourgeau du Conseil municipal de Châteauneuf-sur-Charente ;

**CONSIDÉRANT** que M William Bourgeau siégeait au CST commun à la commune de Châteauneuf-sur-Charente et du CCAS/résidence Félix Gaillard en qualité de membre suppléant ;

**CONSIDÉRANT** la désignation par M le Maire de M Michel Baro en qualité de membre suppléant au CST commun à la commune de Châteauneuf-sur-Charente et du CCAS/résidence Félix Gaillard

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **PAR 23 VOIX POUR** :

- Décide de prendre acte de la nouvelle composition du Comité Social Territorial commun à la Commune et au Centre Communal d'Action Sociale/résidence Félix Gaillard, collège employeur, jusqu'aux prochaines élections municipales, telle que suit :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
VILLEGER Mickaël	GAI Karine
DEGRANDE Thierry	RAFIN Claire
LAFAYE Bernard	<b>BARO Michel</b>
MIGNON Gaëlle	MICHELY Geneviève

- Rappelle que les noms du collège employés ayant obtenu un siège sont :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
PELLETIER Marylise	PHILIBERT Patrice
LASSALLE Raphaël	DEHOUS Catherine
SANTOS Vanessa	MAUTRE Patricia
RAMES Sylvie	CHARTIER Roselyne

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE